

INITIALE _____
Signataire du bail

LES ENTREPÔTS CAREX
entrepotcarex@bellnet.ca
 4545 Autoroute 440 Ouest, Laval, Qc H7P 4W6 Fax : 450-682-8846
 3785 Georges Corbeil, Terrebonne, Qc J6X 4J5 Fax : 450-477-5285

AVIS DE DÉPART

Nous demandons un avis de départ par écrit minimum de **7 jours avant la date du renouvellement**. Sinon, le bail se renouvellera automatiquement pour 4 autres semaines.

Il est important de retenir que :

Le loyer est payable par période de 4 semaines et est non remboursable. Il est donc de votre responsabilité de nous aviser afin de faire annuler votre paiement automatique ou votre chèque avant la date de votre prochain paiement. Il est à noter, cependant, qu'il est possible au dernier mois, de payer à la semaine, si vous nous avez remis votre avis de départ. Le paiement à la semaine peut être appliqué qu'une seule fois. Le local doit être libéré la journée même ou avant la date de départ.

Lorsque vous quittez, le local doit être vide et propre, si vous laissez des objets, nous nous verrons dans l'obligation de vous facturer pour les faire enlever et ce montant sera prélevé sur une des cartes de crédit (locataire ou détenteur de la carte).

S'il y a un dommage au local (porte, mur, tache d'huile, etc.), le locataire autorise le locateur à prélever sur sa carte de crédit ou sur celle du garant, toute somme nécessaire pour effectuer la réparation.

Si vous laissez votre cadenas sur la porte ou que vous laissez des meubles, le loyer continuera à vous être facturé.

Je _____ soussigné, confirme la terminaison de mon bail pour
nom en lettres moulées

l'unité # _____ le _____
no du local jour / mois / année

Date signé

Locataire

Nouvelle adresse : _____

